

# CSF MAG

CRUCIAL,  
LE PRÉAVIS

CYBERSÉCURITÉ :  
SOYEZ À L'AFFÛT

 Chambre  
de la sécurité  
financière

VOL. 49, n° 3 | AUTOMNE 2023

**MAGAZINE DES  
PROFESSIONNELS DU  
CONSEIL FINANCIER**



**PAS  
TOUS  
ÉGAUX À  
LA RETRAITE**

# CHAIRE ARGENT, INÉGALITÉS ET SOCIÉTÉ

UN PLUS POUR L'ÉVOLUTION  
DU CONSEIL FINANCIER



## Une nouvelle chaire de recherche et de formation

La Chambre de la sécurité financière et l'Institut national de la recherche scientifique créent la Chaire argent, inégalités et société afin de soutenir le développement professionnel des conseillères et des conseillers, contribuer à réduire les inégalités sociales et former de futurs chercheurs qui s'intéressent aux aspects sociaux de l'argent. Les différents projets de recherche permettront d'obtenir des données probantes et de créer des formations ou des outils pour les membres de la Chambre.

La Chaire argent, inégalités et société de la Chambre et de l'INRS: c'est vraiment un plus pour les professionnels en services financiers... et la protection du public.



Chambre  
de la sécurité  
financière



Institut national  
de la recherche  
scientifique

## RÉDACTION, RÉVISION ET ÉDITION

Yves Bonneau, rédacteur en chef  
Paul Derome, directeur artistique  
Caroline Fortin, gestionnaire de projet  
Daniel Richard, vice-président

## GRAPHISME ET IMPRESSION

Valérie Joannette/Solisco

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN 0823-8138

## CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION

PP40063682

## SERVICE AUX ABONNÉS

2000, av. McGill College, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3H3  
514 282-5777 • 1 800 361-9989  
magazine@chambresf.com

*CSF Mag+* est publié trois fois par année par la Chambre de la sécurité financière à l'intention de ses quelque 34 000 membres, qui exercent dans les domaines suivants: l'épargne collective, l'assurance de personnes, les plans de bourses d'études, la planification financière et l'assurance collective de personnes.

Les articles publiés sont conçus dans un but d'information et de formation des membres. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. Tous les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source. Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## MOT DE LA DIRECTION

Tenir le phare

4

## ACTUALITÉS

Chaire argent, inégalités et société  
Pour les conseillers et le public

5

Chez nous, c'est chez vous  
La Chambre accueille la nouvelle  
génération de professionnels

6



Protection des clients  
Avant de remplacer une police,  
il faut un préavis

9

Assurance professionnelle  
L'AMF revoit ses règles

11

Cybersécurité  
Pourquoi il est crucial de bien vous  
préparer

13



Activités externes des conseillers  
L'AMF simplifie le processus

15

## GRAND DOSSIER

### INÉGALITÉ DES REVENUS DE RETRAITE ♂≠♀



Statistiques à l'appui  
Des écarts de richesse qui persistent  
après la vie active

17

Même après la loi sur l'équité salariale  
Un parcours semé d'embûches

20

Iniquités systémiques  
Quand les femmes doivent  
travailler plus longtemps

24

Accompagnement demandé  
Des défis pour les nouvelles  
arrivantes

27

Investissement d'impact  
Mettre l'argent là où ça compte

28



CONSULTEZ  
OU PARTAGEZ  
LE MAGAZINE EN  
VERSION NUMÉRIQUE

# TENIR LE PHARE

**Dans un monde qui nous essouffle, où les aléas de la vie qui déboule peuvent nous faire dévier de nos objectifs, où les imprévus de l'économie peuvent causer de mauvaises surprises, où les inégalités et les iniquités peuvent surgir au moindre revers, il est rassurant d'avoir des professionnels intègres et responsables vers qui se tourner pour traverser les incertitudes des marchés.**

Vous avez peut-être entendu parler de «l'effet papillon», selon lequel un papillon battant des ailes au Brésil peut finir par provoquer un événement insoupçonné, une tornade au Texas, par exemple. Cette métaphore appliquée aux finances n'est pas dénuée de fondement, même si – vous le savez bien – les choses financières sont plus complexes que cela. Les marchés et l'économie sont des systèmes complexes et leurs comportements impliquent à la fois des composantes systémiques et aléatoires qui sont somme toute imprévisibles. Comment y voir clair? Comment départager ce déluge d'informations et d'inconnu et l'utiliser pour le bénéfice du bien-être financier de vos clients?

Se tourner vers un professionnel est une sage décision. Et en matière de conseil, l'organisme qui tient le phare en votre nom, c'est la Chambre de la sécurité financière. Dans le brouillard des nouvelles économiques et financières, les consommateurs peuvent compter sur la présence des quelque 34 000 conseillers encadrés par la Chambre qui s'affairent à aider, à rassurer et à soutenir les consommateurs de produits et services financiers qui désirent concrétiser leurs projets et atteindre leurs objectifs de vie.

La compétence de l'expertise des professionnels encadrés par un organisme comme la Chambre renforce la confiance du public envers vos services. Les qualifications et la formation appropriées des conseillers encadrés par la Chambre sont des signes de compétence et de fiabilité sur lesquels le public peut compter. La confiance doit être gagnée, entretenue et évaluée en permanence, et il est essentiel pour le consommateur de faire preuve de discernement, de poser des questions et de rechercher des informations pour prendre des décisions éclairées. Inversement, vous vous intéresserez sincèrement à vos clients,

à leurs projets, à leurs objectifs et vous veillerez à leur meilleur intérêt. La confiance est un élément clé et elle doit reposer sur une base solide. La Chambre de la sécurité financière est cette fondation et vous en êtes les fiduciaires.

Notre modèle d'encadrement s'appuie sur l'intelligence et la connaissance collective des membres pour apporter à l'ensemble de la profession les meilleures pratiques, les outils les mieux adaptés et les recherches les plus pertinentes pour ainsi leur permettre d'accomplir leur travail de conseil selon des normes et des principes constamment rehaussés.

C'est d'ailleurs cet esprit, cet ADN d'amélioration continue dans la protection du public qui a inspiré la Chambre dans le choix de s'associer à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et la professeure Hélène Belleau pour créer une toute nouvelle chaire de recherche et de formation afin d'explorer les aspects sociaux de la gestion des finances, sans compter les inégalités qui souvent en découlent.

Parmi les premiers sujets de recherche de la Chaire argent, inégalité et société, notons les clients vivant des situations familiales complexes, les dynamiques économiques des personnes immigrantes ou encore les perceptions et les habitudes financières des Québécois selon le genre et en fonction de leur région.

En définitive, et toujours pour soutenir la protection du public faisant appel aux services des professionnels, chacun des projets de la Chaire argent, inégalité et société débouchera sur des formations, des outils ou des guides pratiques destinés aux conseillers ou encore pour sensibiliser le public.



M<sup>re</sup> MARIE ELAINE FARLEY, AD. E., IAS.A,  
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

En connaissant de mieux en mieux la façon dont vos clients gèrent leurs finances personnelles, vous serez en mesure de bien les informer et de bien conseiller vos clients. Vous, les conseillers en services financiers membres de la Chambre de la sécurité financière, avez d'importantes responsabilités envers vos clients, vous devez évaluer leurs besoins spécifiques et vous assurer que les produits que vous proposez leur conviennent.

Nous avons la conviction que les recherches, les analyses et les données mises à la disposition des professionnels par la Chaire mèneront à une meilleure compréhension des conséquences pour chacun et l'atteinte d'équité et d'un meilleur équilibre dans l'intérêt de tous.

C'est, en fin de compte, notre battement d'ailes collectif pour améliorer la situation financière des Québécois et Québécoises et les protéger. ◀

## CHAIRE ARGENT, INÉGALITÉS ET SOCIÉTÉ



# POUR LES CONSEILLERS ET POUR LE PUBLIC

MARYSE GUÉNETTE

De gauche à droite :  
Elissa Haddad,  
Marilyne Chevrier,  
Maude Pugliese,  
Simon Abdela,  
Hélène Belleau,  
Héloïse Roy,  
Micheline Marois,  
Simon-Pierre Pouliot,  
Ruffin Djaozandry,  
Monique Provost  
et Julie Robert. >



**Situations familiales complexes, conjoncture économique difficile, événements imprévus... Face aux aléas de la vie, il n'est pas rare que les consommateurs doivent revoir leurs choix financiers. Mais il leur est alors souvent ardu de trouver l'information dont ils ont besoin ou des conseils et des outils susceptibles de les aider.**

Pour que les choses puissent s'améliorer, la Chambre de la sécurité financière annonçait le 21 novembre dernier la création, avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS), de la Chaire argent, inégalités et société. « Il nous apparaissait essentiel d'apporter un éclairage nouveau sur les inégalités financières », a dit Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction de la Chambre, lors du lancement.

Le mandat de cette nouvelle chaire consiste à appuyer financièrement la recherche, favoriser des partenariats et mettre en place tant des stages destinés aux étudiants que de la formation continue pour les professionnels, tout cela dans le but d'étudier les aspects sociaux de la gestion financière, de cerner les inégalités qui en découlent et de proposer et mettre en œuvre des pistes de solution.

Au moment d'écrire ces lignes, trois pistes de recherche avaient été identifiées, soit les enjeux et défis financiers des Québécois confrontés à des situations familiales complexes, les dynamiques économiques des personnes immigrantes et les différentes perceptions et pratiques financières selon la région et le genre. Notons que les sujets étudiés seront sélectionnés par un comité d'orientation stratégique en fonction de leur potentiel à fournir à la chaire des données probantes et significatives pour la société québécoise.

La titulaire de la Chaire argent, inégalités et société est la sociologue Hélène Belleau. Rappelons que la professeure à l'INRS

a donné une conférence sur la gestion de l'argent dans les couples lors du ProLab 2022. La chercheuse analysera ainsi l'incidence de diverses situations de la vie sur les finances personnelles des ménages ainsi que sur la gestion de leur patrimoine. Elle s'intéressera aussi à la pratique des conseillers en services financiers du Québec et à l'expertise qu'ils ont acquise au fil des ans pour répondre adéquatement aux besoins de leurs clients qui se trouvent dans des situations complexes.

La chaire fera connaître les résultats de ses recherches aux conseillers encadrés par la Chambre, ce qui leur permettra d'améliorer leur pratique. Elle vulgarisera également ses constats et ses analyses pour les consommateurs. « Notre partenariat bénéficiera à la communauté de recherche universitaire en formant de futurs chercheurs, dit M<sup>me</sup> Belleau, mais il permettra surtout à la Chambre d'encore mieux assurer la protection du public en contribuant à la réduction des inégalités sociales. »

Lors du lancement de la chaire, Marie Elaine Farley a dit être très fière de cette collaboration et de la nomination d'Hélène Belleau comme titulaire. « En raison de son expérience et de sa compréhension des relations entre les consommateurs et leurs intermédiaires financiers, nous pourrions offrir à nos professionnels des programmes d'amélioration continue fondés sur des données québécoises, des formations ciblées ou encore développer des outils pour rehausser leur pratique. Cela permettra à la Chambre de participer encore davantage et de manière proactive à la protection du grand public. » <

CHEZ NOUS, C'EST CHEZ VOUS

# LA CHAMBRE ACCUEILLE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS



MARYSE GUÉNETTE

Le 13 septembre dernier, la Chambre de la sécurité financière rencontrait virtuellement ses nouveaux membres lors d'un événement intitulé **Chez nous, c'est chez vous. Contexte et faits saillants.**

La thématique Chez nous, c'est chez vous entend bien refléter la proximité que la Chambre veut développer avec les nouveaux membres. « Ces personnes ont travaillé fort pour devenir des professionnels membres de la Chambre et elles peuvent en être très fières, dit Yoan Muzart, directeur, relations avec les communautés à la Chambre. Nous voulions qu'elles sachent que nous sommes là pour les accompagner dès le premier jour et durant tout leur parcours professionnel afin de les soutenir dans leur pratique. »

Plus de 1 000 des 34 000 membres de la Chambre assistaient à l'événement, une activité de formation continue gratuite et ouverte aux quelque 6 000 nouveaux membres des deux dernières années. « Il était important pour nous d'agir de manière proactive afin que nos nouveaux membres puissent connaître, entre autres, les instances de gouvernance de la Chambre et savoir comment s'y impliquer, ajoute Daniel Richard, vice-président, Relations avec les communautés à la Chambre. Nous voulions aussi qu'ils saisissent les notions de valeur et de respect que nous avons tant à l'égard de la profession qu'envers eux et qu'ils soient au courant de ce qui se passe lorsqu'il y a enquête. »

## BIEN SITUER LES CHOSES

C'est d'abord Yves Bonneau, conseiller senior en intelligence de marché, qui a pris la parole. Il a fait état des événements survenus entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle – alors que naissait le concept de l'assurance vie et que l'autodiscipline faisait ses débuts – et 1998, année de la création de deux organismes clés, soit la Chambre de la sécurité financière (CSF) et la Chambre de l'assurance de dommages. Après avoir indiqué ce qui fait la différence entre la CSF et l'Autorité des marchés financiers, il a mentionné qu'ensemble, ces trois organismes offrent au Québec « un modèle d'encadrement des services financiers unique ».



Marie Elaine Farley, Geneviève Fontaine,  
Yves Bonneau, Geneviève Beauvais et Cristina Correa >



## LE RÔLE DU SYNDIC

Pour sa part, M<sup>e</sup> Geneviève Beauvais, chef de la qualité et de la conformité des pratiques, a fourni de l'information tant sur les obligations des conseillers en services financiers que sur le rôle du syndic, qui intervient principalement lorsque le conseiller a manqué à l'une ou l'autre de ses obligations déontologiques, même si, ce faisant, il avait de bonnes intentions.

Lorsque le syndic reçoit un signalement sur une faute potentielle d'un membre, il doit enquêter, a-t-elle précisé. Son but est alors de veiller à la protection du public et de préserver, voire d'améliorer, la profession. La Chambre reçoit environ 400 signalements par année et chacun est traité en toute confidentialité et avec la plus grande rigueur. Il s'agit alors d'effectuer une collecte d'information auprès des différentes parties, le but de la démarche étant toujours la recherche de la vérité.

À la fin du processus, si la preuve est insuffisante ou si la plainte est jugée non fondée, le dossier est fermé. Mais si l'enquête conclut à une faute, selon l'ampleur de la faute et le degré d'atteinte à la protection du public, le syndic peut alors proposer une série de mesures comme une formation, imposer des contraintes administratives ou finalement porter plainte devant le comité de discipline. Si le professionnel est reconnu coupable, et selon la gravité des faits reprochés, il peut se voir imposer, cette fois par le comité de discipline, une formation, une réprimande, une amende ou une radiation. Les décisions du comité de discipline peuvent être consultées en ligne.

Pour éviter ces tracasseries, M<sup>e</sup> Beauvais a recommandé aux participants d'adopter des méthodes de travail exemplaires, d'être organisés, d'agir de manière à respecter leurs limites et, au besoin, de faire appel à un mentor professionnel. Compléter sa formation continue est obligatoire et est surtout essentiel pour affiner sa pratique. D'ailleurs, il existe 3 600 formations reconnues par la Chambre, dont certaines sont conçues par la Chambre elle-même.

## LE DOSSIER DE FORMATION CONTINUE

Cette fois, c'est Cristina Correa, agente au service de l'information et des services aux membres, qui a pris la parole. Après avoir mentionné que 50 % des conseillers en services financiers réussissent à accumuler un nombre suffisant d'unités de formation continue (UFC) un mois avant la fin du cycle de formation continue, elle a expliqué en quoi consiste ce cycle. Elle a également montré sur le site de la CSF comment avoir accès à son « dossier UFC », comment y lire le tableau contenant ses données personnelles et quelles sont les informations qui doivent y être inscrites avant le 30 novembre 2023 pour être conforme le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à son obligation de formation continue.

Une procédure de dispense est prévue pour les personnes qui, durant plus de quatre semaines, sont en congé de maladie, en congé de maternité ou en congé parental. Enfin, pour ceux qui ont accumulé plus d'UFC que nécessaire, il est possible de reporter jusqu'à cinq UFC au cycle suivant, qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et se termine le 30 novembre 2025.



YOAN MUZART



CRISTINA CORREA



**34 000 MEMBRES**  
DE LA CHAMBRE SONT RESPONSABLES DE VEILLER  
À LA PROTECTION ET AUX INTÉRÊTS DE LEURS  
CLIENTS. POUR CE FAIRE, ILS DOIVENT RESPECTER  
LEURS OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES,  
ET LA CHAMBRE PEUT LES Y AIDER.

**96 %**  
TAUX DE SATISFACTION  
À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE  
CHEZ NOUS, C'EST CHEZ VOUS



### LES OUTILS OFFERTS

La Chambre a aménagé une section de son site web à l'intention de ses nouveaux membres. Vous y trouverez notamment le règlement sur la formation continue, le code et le règlement sur la déontologie et un lien menant à la section InfoDéonto, une véritable mine de renseignements pour votre pratique, ainsi qu'une boîte à outils vous permettant de mieux connaître vos obligations professionnelles de même que les lois et règlements s'appliquant à votre ou vos champs de pratique. Cette section sera bonifiée avec le temps.

Parmi les autres sources d'information sur le site internet de la Chambre, mentionnons Info CSF+, le bulletin hebdomadaire, le *Magazine CSF* (nouvellement renommé *CSF Mag+*), la section Questions fréquentes et les balados de la série Un bon conseil. À consulter également: les articles publiés par la Chambre sur le site web des Éditions Protégez-Vous – ces derniers, qui s'adressent aux consommateurs, pourront vous aider à vulgariser certains sujets. Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin, n'hésitez pas à communiquer avec le centre d'information de la Chambre en composant le 514 282-5777 ou le 1 800 361-9989.

L'événement, tout au long duquel des questions étaient posées aux participants afin de leur permettre de valider leurs connaissances, s'est conclu par une période de questions. Certains ont ainsi pu faire état de situations qui les préoccupaient et être conseillés. Les participants ont également été invités à participer aux rencontres organisées dans le cadre de la Tournée régionale de la CSF – lorsqu'elle passe dans leur région – ainsi qu'à assister, en 2024, à l'assemblée générale le 9 mai et à l'événement de formation annuel ProLab le 10 octobre.

### EN ATTENDANT DE VOUS REVOIR

Chez nous, c'est chez vous fait partie d'une initiative plus large qui comporte quatre volets. À la prestation virtuelle à laquelle ont assisté les nouveaux membres s'ajoutent la création d'une page web destinée aux nouveaux membres (mentionnée précédemment) de même qu'un courriel d'accueil. Les membres ayant récemment obtenu leur permis recevront en outre une trousse de bienvenue.

« Depuis quelques années, nous opérons une transformation dans la manière dont nous interagissons avec nos membres, explique Yoan Muzart. D'une part, il s'agit de rendre l'expérience numérique optimale et, d'autre part, de devenir encore plus facilement accessible afin que les échanges avec nos membres soient teintés de chaleur humaine. »

Chez nous, c'est chez vous sera répété l'an prochain. « C'est une première pour nous cette année, et nous tiendrons compte évidemment de la rétroaction que nous recevrons pour l'améliorer », conclut-il. À n'en pas douter, il s'agira d'un événement annuel fort couru. ◀



**POUR ALLER  
PLUS LOIN**

#### Section destinée aux nouveaux membres

[Chambresf.com](https://chambresf.com) > Formation continue >  
Nouveaux membres



## PROTECTION DES CLIENTS



# AVANT DE REMPLACER UNE POLICE, IL FAUT UN PRÉAVIS

SANDRA CUSSON

**Quand et pourquoi peut-on changer la protection d'un client ?**  
**Indice : « Parce que l'ancienne police ne rapporte plus »**  
**n'est pas la bonne réponse !**

Au fil de la vie d'un individu, plusieurs événements peuvent engendrer un besoin de remplacer un contrat d'assurance par un autre, par exemple un changement dans la situation familiale, un changement d'emploi ou une modification notable de la situation financière d'une personne. Afin d'encadrer cette démarche parfois complexe et pour protéger l'intérêt du client, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a élaboré un processus bien précis qui doit être suivi par les conseillers inscrits en assurance de personnes.

Si vous êtes un professionnel en assurance de personnes, vous devez donc obligatoirement remplir un formulaire de préavis de remplacement lorsque la situation implique le remplacement d'un contrat d'assurance. Ce document et la procédure qui l'accompagne ont pour objectif de favoriser la protection du client, notamment :

- en informant le client à propos des avantages et des inconvénients du remplacement de son contrat ;
- en avisant l'assureur en cause du remplacement éventuel de l'un de ses contrats, ce qui lui donne la possibilité de communiquer avec son client afin de comprendre le changement demandé et, si approprié, tenter de le dissuader d'effectuer le changement ou encore lui offrir un contrat équivalent.



« Le mandataire qui dépasse les pouvoirs qui lui sont attribués sera tenu personnellement responsable de ses actes. »

— M<sup>e</sup> Geneviève Beauvais

## UN CAS RÉCENT

M<sup>e</sup> Beauvais cite en exemple un cas récemment entendu devant le comité de discipline de la Chambre<sup>1</sup>. Les faits reprochés à l'intimé comprennent plusieurs manquements en lien avec la collecte des renseignements, l'analyse des besoins et le fait d'avoir rempli de manière incorrecte des formulaires de préavis de remplacement. On lui reproche également de ne pas avoir favorisé le maintien en vigueur de contrats d'assurance existants.

Ce faisant, l'intimé a contrevenu à plusieurs articles du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*<sup>2</sup>. Il a été reconnu coupable et condamné à une suspension temporaire assortie d'une amende.

En regardant de plus près les faits reprochés, M<sup>e</sup> Beauvais fait remarquer les éléments suivants :

- 1 Le conseiller a bel et bien réalisé une analyse des besoins financiers lors de la souscription du premier produit, mais il a omis de dater son analyse et ne l'a pas remise à la cliente ;
- 2 Le conseiller a indiqué sur l'un des préavis des montants de primes d'assurance sans en préciser l'augmentation substantielle qui se produirait après 10 ans ;
- 3 Suivant le refus d'un premier assureur, le conseiller a proposé la souscription d'un produit différent, dont le montant de capital était beaucoup plus bas et pour lequel la prime restait sensiblement la même, sans effectuer une deuxième analyse ou mise à jour des besoins financiers ;
- 4 Les préavis ne contenaient aucune explication quant aux avantages et inconvénients des changements proposés.

Dans ce cas, la cliente n'avait donc pas en mains les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. L'argument présenté en défense à l'effet que c'est la cliente elle-même qui avait d'abord voulu changer d'assurance n'a pas été retenu puisqu'il revient au conseiller d'aider le client à prendre une décision éclairée et que, pour ce faire, il doit se conformer à la procédure élaborée à cette fin.

Il est de plus clairement mentionné que le conseiller ne peut pas remplir le préavis de remplacement « au mieux de sa connaissance » – il doit s'appuyer sur des faits vérifiables et vérifiables. Le formulaire mentionne d'ailleurs que le conseiller doit remettre à son client et aux assureurs concernés une copie du préavis dans les cinq jours suivant la signature de la proposition. Il doit également expliquer le préavis à son client, point par point. Il s'agit donc d'une procédure essentielle qui, en aucun cas, ne saurait être escamotée, contournée ou prise à la légère.

## UNE DÉCISION QUI N'EST PAS SANS CONSÉQUENCES

Il va sans dire qu'un changement de contrat d'assurance n'est pas une décision qui doit être prise à la légère puisque le client pourrait perdre des droits acquis par l'effet du temps, par exemple une clause d'incontestabilité et/ou de suicide ou le maintien de l'assurabilité en dépit d'un problème de santé qui serait apparu au fil du temps. De plus, le client pourrait perdre certains avantages financiers ou fiscaux.

Dans les faits, l'option à considérer en priorité est toujours le maintien du contrat en place. La section InfoDéonto de la Chambre mentionne d'ailleurs que « ce n'est que lorsqu'il est en mesure de démontrer que le remplacement va effectivement dans l'intérêt du client que le représentant peut l'effectuer ». Cette directive est valable même si c'est le client qui vous appelle pour vous dire qu'il veut changer son contrat pour obtenir un produit en particulier qu'il a lui-même repéré.

M<sup>e</sup> Geneviève Beauvais, chef à la qualité et la conformité des pratiques à la Chambre de la sécurité financière, insiste sur le fait qu'une recommandation de remplacement d'un contrat d'assurance doit être précédée d'une analyse des besoins financiers, et que cette dernière doit être effectuée selon les règles de l'art.

En lien avec cette démarche, la bonne nouvelle est qu'à titre de conseiller en assurance de personnes, vous n'êtes pas seul : la section InfoDéonto portant sur le préavis de remplacement vous fournit toute l'information pertinente, en plus de rendre disponibles quatre outils particulièrement utiles afin de vous accompagner à travers ce processus :

- Examen des contrats existants
- Motifs du remplacement de contrat d'assurance
- Exemple - Préavis de remplacement rempli correctement
- Exemple - Préavis de remplacement rempli incorrectement

Ça vaut la peine d'y jeter un coup d'œil! ◀



## POUR ALLER PLUS LOIN SECTION INFODÉONTO

### Procédure de remplacement d'un contrat d'assurance et formulaire

[Chambresf.com](#) > [InfoDéonto](#) > [Relation client](#) > [Préavis de remplacement](#)

### Outils

[Chambresf.com](#) > [InfoDéonto](#) > [Boîte à outils](#) > [Assurance de personnes et planification financière](#)

<sup>1</sup> Chambre de la sécurité financière c. Gagné, 2021 QCCDCSF 2

<sup>2</sup> Règlement sur l'exercice des activités des représentants, RLRQ, c. D-9.2, r. 6.

## ASSURANCE PROFESSIONNELLE



# L'AMF REVOIT SES RÈGLES

JEAN-FRANÇOIS VENNE

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a modifié certaines règles dans l'encadrement de l'assurance professionnelle. La période de transition pour se mettre à jour se termine au plus tard le 30 septembre 2024.



### UN NOUVEAU RISQUE À ASSURER

L'obligation d'inclure la faute lourde dans les contrats soulève quant à elle certaines inquiétudes. L'article 1474 du *Code civil du Québec* définit la faute lourde comme étant celle « qui dénote une insouciance, une imprudence ou une négligence grossières ». Comme la faute intentionnelle, elle « ne peut aucunement exclure ou limiter sa responsabilité pour le préjudice corporel ou moral causé à autrui ».

« Les assureurs ne couvrent jamais la faute intentionnelle, mais dans la jurisprudence, la ligne entre une faute lourde et une faute intentionnelle n'est pas toujours claire », explique M<sup>e</sup> Marilyne Moreno, avocate aux affaires juridiques et réglementaires à la Chambre de la sécurité financière. Pour cette raison, certains assureurs excluaient jusqu'à maintenant la faute lourde de leurs contrats.

L'ajout d'une clause de conformité à la réglementation de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) et l'obligation d'inclure la faute lourde dans les contrats d'assurance représentent les deux changements phares proposés par l'AMF.

« La clause de conformité vise à simplifier les vérifications des contrats d'assurance par l'Autorité et donc à réduire le fardeau réglementaire des cabinets et des représentants, mais sans diminuer la protection du public », explique Pierre-Olivier Belzile, coordonnateur expert à la réglementation, pratique de distribution de l'AMF.

L'Autorité saura ainsi à l'avance que tous les contrats d'assurance professionnelle d'une compagnie d'assurance contiennent une clause indiquant qu'ils se conforment à toute la réglementation. À partir du 27 janvier 2024, les inscrits n'auront plus à fournir annuellement leur police ou certificat d'assurance de responsabilité ou ceux de leurs représentants pour le maintien de leur inscription. L'AMF se réserve toutefois le droit de vérifier au cas par cas.



M<sup>e</sup> MARILYNE MORENO



### ASSURANCE OU FONDS D'INDEMNISATION ?

L'assurance responsabilité couvre les dommages causés ou les frais entraînés par des erreurs commises par le conseiller, y compris la faute lourde, pourvu qu'elles ne relèvent pas d'une intention de nuire au client. Au contraire, le Fonds d'indemnisation des services financiers ne compense que les pertes découlant de fraudes, à hauteur d'un maximum de 200 000 dollars. Les cas de faute, d'erreur, de négligence ou d'omission commises non volontairement par un représentant ne peuvent donner lieu à une indemnisation. Le consommateur doit remplir et envoyer le formulaire de demande d'indemnisation à l'AMF dans l'année après la découverte de la fraude.

## LES DATES CLÉS

**Les modifications réglementaires concernant l'assurance de responsabilité professionnelle sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.**

### 27 JANVIER 2024

- Fin de la période transitoire pour se conformer à la nouvelle réglementation.
- Les inscrits et les représentants dont la police d'assurance vient à échéance entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 1<sup>er</sup> juin 2024 devraient profiter du renouvellement de leur police d'assurance pour se conformer à la nouvelle réglementation. À défaut, ils devront demander la modification de leur police d'assurance avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.
- Les inscrits et les représentants dont la police d'assurance vient à échéance entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2023 bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024. Ils doivent se conformer à la nouvelle réglementation dans les 12 mois suivant la date de souscription ou de renouvellement.

### 27 JANVIER 2024

La transmission de la preuve du maintien de l'assurance à son échéance est remplacée par une déclaration de l'inscrit dans le cadre du maintien de l'inscription.

### 2 DÉCEMBRE 2023

Date à partir de laquelle les nouvelles obligations pour les activités externes s'appliquent (voir en page 15).

Source : AMF

Lors de la consultation qui a précédé les changements réglementaires, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et MICA Cabinets de services financiers, entre autres, se sont inquiétés des répercussions de cette modification. Ils craignent que le flou juridique qui entoure la notion de faute lourde complique le calcul des risques des assureurs. Le BAC se préoccupe d'en voir certains se retirer du marché. De son côté, MICA redoute une hausse importante des primes à payer par les conseillers et les cabinets.

« On comprend que l'AMF souhaite s'assurer que les clients restent protégés en cas de faute lourde, mais on peut avoir des inquiétudes légitimes quant à l'effet de cette décision sur le coût des primes », croit M<sup>e</sup> Moreno.

De son côté, Pierre-Olivier Belzile rappelle que la faute lourde est déjà incluse dans un grand nombre de contrats. Selon lui, la nouvelle obligation ne devrait donc pas avoir un si gros effet sur les cabinets et les conseillers. L'avenir dira lequel des deux camps a raison.

## PÉRIODE TRANSITOIRE

L'AMF a aussi retravaillé la clause de prolongation de la période de couverture. La nouvelle règle tient compte de situations qui n'étaient pas prévues. Par exemple, auparavant, lorsqu'un cabinet cessait ses activités par lui-même, la clause de prolongation de couverture de cinq ans s'appliquait aux représentants, mais pas au bureau. Cela a été corrigé.

Les représentants et les inscrits qui souscrivent un contrat d'assurance ou le renouvellent entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2023 devront se conformer aux nouvelles exigences réglementaires au plus tard dans les 12 mois suivant la date de cette souscription ou de ce renouvellement. C'est le cas même pour ceux dont la période de souscription ou de renouvellement dépasse 12 mois.

Dans tous les autres cas, le contrat d'assurance des inscrits et des représentants devra satisfaire aux nouveaux règlements au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024. ◀



## ACTUALITÉS

### Consultation de la Chambre sur l'exercice interprovincial

La Chambre s'est déplacée le 9 novembre dernier pour consulter les membres de la région de Gatineau, qui sont venus nombreux nous faire part de leurs enjeux et défis de pratiquer sur un territoire voisin de l'Ontario.

Merci à nos membres de la région de Gatineau qui ont pu prendre le temps de discuter des contraintes liées à la double certification. Votre expérience et votre engagement sont d'une valeur inestimable pour la Chambre. Un événement convivial à refaire!



## CYBERSÉCURITÉ



# POURQUOI IL EST CRUCIAL DE BIEN VOUS PRÉPARER

SANDRA CUSSON

**Un beau matin, vous recevez un appel d'un individu qui se présente comme un employé de l'Agence du revenu du Canada. Il vous informe que vous devez lui transmettre les données financières de l'un de vos clients et il ajoute que vous pourriez écoper d'importantes pénalités si vous ne le faites pas. Cet appel vous rend méfiant? Vous avez raison!**

En 2019, un article publié sur le site de la Banque du Canada révélait que de tous les secteurs, c'est celui de la finance qui a connu le plus grand nombre de cyberincidents ayant entraîné une atteinte à la vie privée ou une perte de données.

Depuis, les cyberattaques n'ont cessé de se multiplier partout dans le monde, engendrant d'énormes coûts pour les entreprises ciblées. Dans les faits, les cybermenaces comptent aujourd'hui parmi les risques les plus importants du secteur financier.

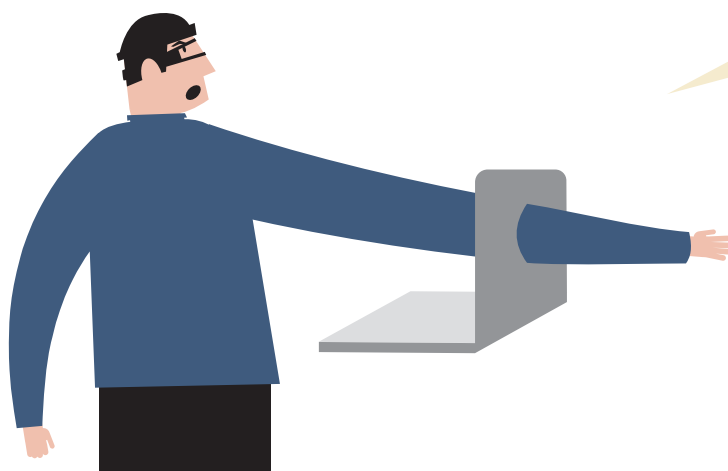
ou individu, qui fait affaire avec des Québécois. De toutes nouvelles dispositions de cette loi sont entrées en vigueur en septembre 2023 et leur mise en application va s'échelonner jusqu'en 2024.

Pour M<sup>e</sup> Geneviève Beauvais, chef, qualité et conformité des pratiques à la Chambre de la sécurité financière, l'enjeu principal en matière de cybersécurité pour les conseillers est la protection des renseignements personnels. Les risques sont nombreux : fuites, vol, perte de données, etc. Elle mentionne par ailleurs qu'en matière de protection, c'est la personne qui est au centre du processus, car c'est fréquemment une erreur humaine, une distraction ou un oubli qui ouvrira la porte à une fraude. « On attaque les systèmes, dit-elle, mais le risque est très souvent lié à l'individu. »

**« On attaque les systèmes, mais le risque est très souvent lié à l'individu. »**

**— M<sup>e</sup> Geneviève Beauvais**

Au Québec, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, promulguée en 1994, a été réformée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25), et elle s'applique à toute entité, entreprise





« À l'intelligence artificielle, il faut opposer l'intelligence naturelle. »

— François Laporte

Il est donc nécessaire de multiplier les mesures de protection physiques et technologiques, d'en avoir plusieurs couches, de s'assurer de mettre régulièrement nos systèmes à jour et, par-dessus tout, de demeurer vigilant. « Nos membres travaillent dans le secteur financier et, de ce fait, ils sont une cible de choix pour les pirates », ajoute-t-elle.

François Laporte, conseiller en sécurité financière à son propre compte, s'intéresse depuis fort longtemps à la question de la cybersécurité. Auteur de l'ouvrage *Bureau sans frontières* et adepte du bureau sans papier, il a lui-même sélectionné et mis en place ses propres systèmes de cybersécurité. Lorsqu'on lui demande quels sont les aspects clés en la matière pour un conseiller, il répond sans hésiter deux éléments fort simples : un bureau fermé à clef et un ordinateur avec un mot de passe.

Il précise toutefois qu'au-delà de ces éléments de base, on doit bien sûr ajouter des couches de sécurité : mots de passe variés, suffisamment complexes et conservés dans une « voûte » (soit un site de sauvegarde), courriels sécurisés, séparation des courriels personnels et professionnels, etc. On doit également être vigilant à l'égard des pratiques de ses fournisseurs et de ses employés, si on en a.

Et lorsqu'il évoque les attaques de plus en plus sophistiquées des pirates informatiques, François Laporte abonde dans le même sens que M<sup>e</sup> Beauvais en affirmant qu'« à l'intelligence artificielle, il faut opposer l'intelligence naturelle ».

Puisqu'aucun système de protection ne sera jamais efficace à 100 %, les conseillers doivent donc garder une antenne ouverte sur la cybersécurité et faire régulièrement le tour de leur bureau afin de s'assurer que leurs systèmes ne comportent pas de failles. Bien sûr, un conseiller indépendant, travaillant seul et à son propre compte n'aura pas forcément le temps ou les connaissances nécessaires pour mettre lui-même en place ses systèmes de cybersécurité. Il pourrait alors envisager de retenir les services d'une firme spécialisée en la matière et évaluer la possibilité de souscrire une assurance qui couvrirait ce genre de risque.

Mais en tant que professionnel, la responsabilité repose tout de même sur vos épaules. C'est donc à vous, conseillers, d'assurer que les données que vous confiez vos clients sont adéquatement protégées. ◀



## LA LOI 25 EN QUELQUES POINTS

- S'applique autant aux conseillers autonomes qu'à ceux rattachés à une firme
- Définit les exigences de protection des renseignements personnels
- Exige la désignation d'un responsable
- Impose le signalement des incidents à la Commission d'accès à l'information
- Prévoit des pénalités substantielles en cas de contravention ou de non-conformité
- Depuis septembre 2023, les entreprises doivent également :
  - Se doter d'une politique et de procédures en la matière
  - Publier ces dernières sur leur site web
  - En informer leurs clients
  - Détruire les données confidentielles
  - Régler leurs outils technologiques au plus haut niveau de confidentialité



## POUR ALLER PLUS LOIN

### TI ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### Section InfoDéonto de la Chambre

[Chambresf.com](#) > InfoDéonto > Boîte à outils > TI et protection des renseignements personnels

### PRÉPARATION À LA CYBERSÉCURITÉ

#### Organismes canadiens de réglementation en assurance

[Cisro-ocra.com](#) > Quoi de neuf > Septembre 2023 > Préparation à la cybersécurité





## ACTIVITÉS EXTERNES DES CONSEILLERS



# L'AMF SIMPLIFIE LE PROCESSUS

SANDRA CUSSON

**Vous exercez une profession liée à la santé et aimeriez également offrir des services de planification financière ? Avec les nouvelles règles, ce sera maintenant chose possible, à la condition de respecter certaines balises bien définies.**

Dans le contexte d'une pénurie de main-d'œuvre qui perdure, il devenait nécessaire de revoir les règles entourant la gestion des activités externes des intermédiaires. C'est pourquoi l'Autorité des marchés financiers (AMF) a formé un comité de travail afin de revoir ce processus et de proposer de nouvelles règles visant à réduire la lourdeur et les délais entourant la gestion de ce type d'activité. On cherchait également à abolir certaines barrières qui s'avéraient inefficaces.



### EN VIGUEUR

Jusqu'à maintenant, un intermédiaire qui souhaitait exercer une activité externe en plus de sa fonction de conseiller devait obligatoirement soumettre son cas particulier à l'AMF afin que cette dernière l'analyse et lui transmette sa décision. Il existait également une liste d'activités déclarées incompatibles avec la profession de conseiller en services financiers. Avec le nouveau processus qui est entré en vigueur au début de décembre, non seulement la notion d'activité incompatible est abolie, mais le conseiller n'a plus à passer obligatoirement par l'AMF pour effectuer une déclaration, sauf pour certains cas bien précis.

Ainsi, le conseiller pourra exercer l'activité externe de son choix, à la condition de se conformer aux règles établies par l'AMF et à son code de déontologie. Pour M<sup>e</sup> Isabelle Boivin, analyste aux pratiques de distribution à l'AMF, il est clair qu'en fournissant aux intermédiaires un cadre prévisible et des règles bien définies afin qu'ils soient en mesure d'effectuer leur propre analyse, l'Autorité dissipe le flou actuel. « Nous avons codifié les critères et clarifié le cadre de fonctionnement », précise-t-elle.

« En fournissant aux représentants un cadre prévisible et des règles bien définies afin qu'ils soient en mesure d'effectuer leur propre analyse, l'Autorité dissipe le flou actuel. Nous avons codifié les critères et clarifié le cadre de fonctionnement. »

— M<sup>e</sup> Isabelle Boivin



« Certaines limites imposées par l'ancien processus méritaient d'être révisées ; l'industrie aura donc désormais accès à un plus grand bassin de travailleurs, en plus d'augmenter sa capacité à attirer de nouveaux individus dans la carrière. »

— M<sup>e</sup> Mélissa Perreault

## DES PRINCIPES DE BASE QUI NE CHANGENT PAS

Bien sûr, si l'objectif visé est de rechercher plus d'efficacité pour les intermédiaires, les grands principes demeurent, soit la préservation des hauts standards de protection du public et l'obligation des professionnels et des cabinets d'agir selon le code de déontologie de l'industrie.

M<sup>e</sup> Mélissa Perreault, directrice des pratiques de distribution et des OAR à l'AMF, mentionne par ailleurs que les commentaires entendus jusqu'à maintenant sont positifs : moins de déclarations à faire à l'AMF, une meilleure harmonisation des responsabilités entre l'intermédiaire, le cabinet et l'AMF et, au bout du compte, un cadre plus nuancé qui abolira certaines barrières qui pouvaient empêcher des individus de se lancer dans la carrière de professionnel en assurance de dommages ou en services financiers, par exemple. « Certaines limites imposées par l'ancien processus méritaient d'être révisées ; l'industrie aura donc désormais accès à un plus grand bassin de travailleurs, en plus d'augmenter sa capacité à attirer de nouveaux individus dans la carrière. »

Il est toutefois important de préciser que, même si les nouvelles règles apporteront une plus grande souplesse aux conseillers, certaines obligations administratives vont demeurer, comme l'obligation de divulguer à l'AMF toute activité externe exigeant une séparation des clientèles ou toute activité directement reliée aux finances d'un organisme.

## LE RÔLE ESSENTIEL DES CABINETS PROFESSIONNELS

Enfin, M<sup>e</sup> Boivin souligne que l'intermédiaire a toujours l'obligation de déclarer son activité externe à son cabinet. Ce dernier verra donc sa responsabilité précisée en matière de conformité, puisque le cabinet devra s'assurer que l'activité en question respecte bien les règles établies et les principes de déontologie, en plus de tenir un registre des activités externes de ses intermédiaires. Elle précise en outre que l'AMF souhaite travailler en mode accompagnement avec les cabinets et qu'elle développe des outils en ce sens. « Nous sommes là pour aider », conclut-elle. ◀



## POUR ALLER PLUS LOIN AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

### Page à l'attention du représentant

Lautorite.qc.ca > Professionnels > Représentants > Obligations > Activités à déclarer

### Page à l'attention du cabinet

Lautorite.qc.ca > Professionnels > Cabinets, sociétés et représentants autonomes > Obligations et formalités administratives > Activités à déclarer



Chambre  
de la sécurité  
financière



UN + POUR LA  
PROTECTION,  
UN + POUR LA  
PROFESSION.

## C'EST LE DÉBUT D'UN CYCLE NOUVEAU!

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à suivre les cours de formation continue qui vous seront crédités durant le nouveau cycle de deux ans. Celui-ci s'est entamé le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre 2025.

**Voyez toutes les formations, dont plusieurs nouvelles, au :**

<https://www.chambresf.com/fr/formation-continue-0>.



STATISTIQUES À L'APPUI

# DES ÉCARTS DE RICHESSE QUI PERSISTENT APRÈS LA VIE ACTIVE



JEAN-FRANÇOIS VENNE

Les femmes partent en moyenne plus tôt à la retraite et vivent plus longtemps. Elles ont donc besoin de plus d'épargne-retraite que les hommes pour maintenir leur niveau de vie. Or, c'est tout le contraire qui se produit.



## QUATRE ANS DE PLUS POUR LES FEMMES

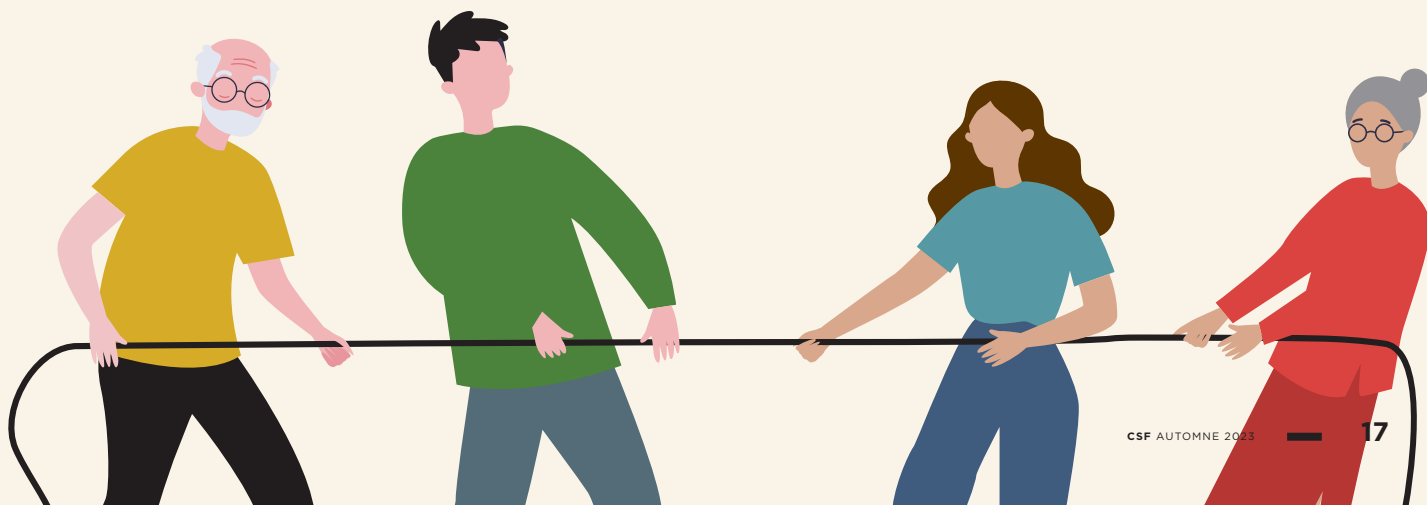
En 2022, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'espérance de vie à la naissance des femmes s'élevait à 84,4 ans, contre 80,8 ans pour les hommes. Les femmes âgées de 65 ans cette année-là pouvaient espérer vivre encore en moyenne 22 ans, contre 19,6 ans pour les hommes.

Cela signifie qu'elles ont besoin de plus d'argent pour conserver un niveau de vie intéressant à la retraite. Pourtant, elles reçoivent moins d'argent que les hommes après la vie active.

Cet écart entre les revenus de retraite des hommes et des femmes n'est pas l'apanage du Canada ou du Québec. Un rapport<sup>1</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a montré, en 2021, que les écarts de revenus à la retraite se situaient entre 3,3 % et 47,4 % parmi les 34 pays étudiés. La moyenne était de 25,6 % et le Canada y affichait un écart de 21,8 %. Le fossé se creusait de 33,7 % aux États-Unis et de 32,5 % en France, alors qu'il atteignait 40,5 % au Royaume-Uni.

« Les écarts de revenus à la retraite sont en fait le prolongement d'inégalités vécues pendant la vie active, résume Riel Michaud-Beaudry, professionnel de recherche à l'Observatoire de la retraite. Tout notre système de retraite est basé sur les revenus gagnés pendant la vie active, que ce soit le Régime

<sup>1</sup> OCDE, « Assessing the gender gap in retirement savings arrangements », Towards Improved Retirement Savings Outcomes for Women, 2021. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1b05af8e-en/index.html?itemId=/content/component/1b05af8e-en>





**36 %** DES FEMMES ONT DEMANDÉ EN 2021 DE RECEVOIR LEUR RENTE DU RRQ **DÈS 60 ANS.**

Source : Retraite Québec



### TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2021

DE 60 À 64 ANS :

FEMMES

**41,7 %**

HOMMES

**57,2 %**

DE 65 À 69 ANS :

FEMMES

**15,7 %**

HOMMES

**25,5 %**



### RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE EN 2021

DE 60 À 64 ANS :

FEMMES

**805 \$**

HOMMES

**1 080 \$**

DE 65 À 69 ANS :

FEMMES

**635 \$**

HOMMES

**855 \$**

Source : Institut de la statistique du Québec, Portrait des femmes aînées au Québec, Travail et retraite, 2023

«Les écarts de revenus à la retraite sont en fait le prolongement d'inégalités vécues pendant la vie active.»

— **Riel Michaud-Beaudry**



de rentes du Québec (RRQ), les pensions des employeurs ou les véhicules d'épargne comme le REER et le CELI.»

#### RISQUE DE PRÉCARITÉ

Les récentes consultations en vue d'une réforme du RRQ ont permis de faire le point sur l'état de la situation chez nous. Les données de Statistique Canada indiquent qu'en 2020, les femmes recevaient en moyenne 10 % de plus que les hommes en Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti (9 900 \$ par année contre 9 000 \$), mais tiraient de la patte dans toutes les autres sources de revenus.

Les revenus qu'elles obtenaient de la RRQ et du Régime de pensions du Canada (RPC) n'équivalaient qu'à 78,8 % de ceux des hommes, les revenus de retraite, à 72,4 % et les revenus de placement, à 71,8 %. Quant aux revenus d'emploi, ils n'atteignaient pas 60 % de ceux des hommes. Au total, leurs revenus s'élevaient en moyenne à 31 400 dollars, contre 44 600 dollars pour les hommes.

«En raison de ces plus faibles revenus, plusieurs femmes âgées vivent dans la précarité», constate Riel Michaud-Beaudry. En 2022, selon Statistique Canada, le taux de faible revenu (MFR50-API)<sup>2</sup> des Québécoises de 65 ans ou plus se chiffrait à 16,6 %, contre 9,6 % pour les Québécois. C'est remarquable, car avant cet âge, ce taux reste sensiblement le même pour les deux genres. Il est même plus élevé chez les hommes de 45 à 64 ans. On voit donc l'incidence terrible du passage à la retraite pour un nombre important de femmes.

Certaines modalités du RRQ visent à réduire l'influence des années pendant lesquelles les femmes touchent de moins gros salaires. Au régime de base, on permet par exemple de retirer du calcul de la rente les années pendant lesquelles une personne a un enfant de moins de sept ans à sa charge.

<sup>2</sup> En 2022, il s'agit de personnes seules dont le total des revenus est sous le seuil de 25 279 dollars, soit la médiane au Québec pour ce type de ménage. Pour un couple avec deux enfants, le seuil passe à 50 558 \$.



« Nous devons arrêter de faire comme si nous avons atteint l'égalité. Nous devons effectuer des changements législatifs, bonifier certains éléments comme les services de garde et sensibiliser les femmes à l'importance d'épargner pour leurs vieux jours. »

— Hélène Belleau



Les femmes sont particulièrement touchées par cette situation. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux d'activité des femmes avec enfant(s) de moins de 6 ans était de 82,4 %, contre 95,2 % pour les hommes, et celles qui occupaient un emploi étaient presque cinq fois plus susceptibles de travailler à temps partiel.

### LE PRIX DE LA SOLITUDE

Au Québec, en 2021, un tiers des femmes âgées de 65 à 74 ans et plus de la moitié de celles de 85 ans et plus vivaient seules. Or, les femmes qui vivent seules sont particulièrement à risque de sombrer dans la précarité à la retraite. C'est d'autant plus vrai en région, où les unions libres sont davantage fréquentes que dans les grands centres urbains.

« Au Québec, ce sont beaucoup les Québécois francophones d'origine catholique qui vivent en union libre, rappelle Hélène Belleau, professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS. Or, c'est aussi là où les écarts salariaux entre les hommes et les femmes sont les plus prononcés. » Ainsi, les femmes sont mal protégées en cas de séparation et risquent de se retrouver à la retraite avec des revenus beaucoup moins élevés que leur ancien conjoint.

### CARRIÈRES PLUS COURTES

Les femmes paient aussi un coût en raison de leur départ plus hâtif à la retraite que celui des hommes (62,2 ans contre 64,8 ans en 2021). Selon Retraite Québec, plus de 87 % des femmes qui ont commencé à recevoir leur rente à 60 ans en 2006 étaient toujours bénéficiaires du RRQ 15 ans plus tard. Or, Retraite Québec calcule que lorsqu'une personne atteint 73 ans, le revenu cumulatif tiré d'une rente de retraite versée à compter de 65 ans dépasse celui qu'elle aurait tiré d'une rente réduite versée dès l'âge de 60 ans. Lorsque cette personne atteindra l'âge de 90 ans, cela représentera un gain de 88 000 \$.

Les femmes sont aussi bien plus nombreuses à recevoir une faible proportion de la rente maximale du RRQ. Parmi les nouveaux prestataires de 2020, selon Retraite Québec et l'IRIS, plus d'un quart des femmes recevaient moins de 30 % de la rente maximale et plus d'un tiers en touchaient entre 30 et 69 %. Elles étaient à peine 35 % à recevoir une pension qui équivalait à 70 % ou plus de la rente maximale, contre plus de 53 % des hommes.

Ce portrait global montre bien que les écarts persistent à plusieurs niveaux dans les revenus entre les hommes et les femmes à la retraite. « Nous devons arrêter de faire comme si nous avons atteint l'égalité, prévient Hélène Belleau. Nous devons effectuer des changements législatifs, bonifier certains éléments comme les services de garde et sensibiliser les femmes à l'importance d'épargner pour leurs vieux jours. »



### POUR ALLER PLUS LOIN

**Portrait des femmes âgées au Québec – Travail et retraite, Institut de la statistique du Québec**

[Statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca) > [Statistiques](#) > [Calendrier de diffusion](#) > 29 juin 2023

**État de situation 2022, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**

[Quebec.ca](https://quebec.ca) > [Ministères et organismes](#) > [Emploi et Solidarité sociale](#) > [Organismes liés](#) > [Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion](#) > [Publications](#) > [État de situation 2022 – CEPE](#)



MÊME APRÈS LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

# UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

JEAN-FRANÇOIS VENNE

Tout au long de leur vie active, les femmes rencontrent plusieurs obstacles qui nuisent à leur capacité d'épargner. Ces défis expliquent la persistance d'un écart important à la retraite entre leurs revenus moyens et ceux des hommes.

Le niveau de revenu à la retraite reflète souvent celui que l'on a connu dans sa vie active. Or, plus d'un quart de siècle après l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale au Québec*, les revenus d'emploi des femmes n'ont pas encore rattrapé ceux des hommes. «L'écart se rétrécit, mais les femmes continuent de gagner moins que les hommes en moyenne», déplore Ève-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomique (IRIS).

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la rémunération horaire moyenne des femmes salariées équivaut aujourd'hui à 91 % de celle des hommes, contre 83 % en 1998. La progression n'a toutefois pas été identique dans tous les secteurs. En enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux, ce ratio n'est passé que de 82 % à 83 % en 25 ans. Il se situe encore à 79 % en fabrication et services d'utilité publique et à 72 % en ressources naturelles, agriculture et production connexe.

Le portrait varie aussi grandement entre les régions. En Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, par exemple, le revenu des femmes est la moitié de celui des hommes dans les ménages avec enfants. «Les hommes y travaillent beaucoup dans l'industrie des ressources naturelles, où les salaires sont très élevés», explique Hélène Belleau, professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS.

«Même si on comblait le fossé salarial maintenant, les femmes qui partiraient à la retraite dans les prochaines années auraient quand même accumulé beaucoup de retard dans leurs cotisations au RRQ et dans leur épargne-retraite personnelle.»

— Ève-Lyne Couturier







« Les carrières des femmes sont plus souvent interrompues par des périodes hors du marché du travail, notamment lorsqu'elles ont des enfants ou qu'elles doivent prendre soin d'une personne âgée. »

— Hélène Belleau

Les répercussions de ces écarts se feront sentir pendant longtemps. « Même si on comblait le fossé salarial maintenant, les femmes qui partiraient à la retraite dans les prochaines années auraient quand même accumulé beaucoup de retard dans leurs cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et dans leur épargne-retraite personnelle », poursuit la chercheuse.

### DES CARRIÈRES COMPLIQUÉES

Un autre élément décuple l'incidence des iniquités salariales sur l'épargne-retraite des femmes : les heures travaillées. Les femmes sont en effet plus nombreuses à travailler à temps partiel. Selon l'ISQ, c'est le cas de 23 % des femmes en emploi, comparativement à 13 % des hommes.

Pas étonnant, donc, de constater que l'écart entre les hommes et les femmes est beaucoup plus grand sur le plan de la rémunération hebdomadaire que celui du taux horaire. En effet, toujours selon l'ISQ, le revenu par semaine des femmes ne représente que 82,3 % de celui de leurs collègues masculins.

« Les carrières des femmes sont en outre plus souvent interrompues par des périodes hors du marché du travail, notamment lorsqu'elles ont des enfants ou qu'elles doivent prendre soin d'une personne âgée », ajoute Hélène Belleau.

Les femmes prennent aussi leur retraite plus jeunes. En 2021, elles quittaient la vie active à 62,2 ans, par rapport à 64,8 ans pour les hommes, selon l'ISQ. « Si on cotise moins longtemps que les hommes à la RRQ et en plus sur un salaire plus faible, on recevra forcément de moins grosses prestations mensuelles à la retraite », résume Ève-Lyne Couturier.

### LE PARTAGE DES TÂCHES ET DES DÉPENSES

Ces chiffres représentent la pointe immergée de réalités qui affectent les femmes au quotidien. En 2015, au Québec, elles consacraient une heure par jour en moyenne de plus que les hommes aux activités domestiques comme le ménage, les soins aux enfants et le magasinage de biens et services. Pas étonnant, alors, de constater qu'elles accordaient en moyenne une heure de moins par jour au travail rémunéré. Le fait que ces différences n'existent pas chez les moins de 25 ans semble indiquer que c'est l'arrivée des enfants dans le couple qui crée ce déséquilibre.

Laurie Therrien, planificatrice financière à Services financiers Therrien et Alain, compte dans sa clientèle plusieurs couples dans la vingtaine et la trentaine. Elle constate que c'est souvent la femme qui écope lorsque la famille s'agrandit. Elles arrêtent de travailler plus longtemps et occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel quand les enfants sont jeunes. « Ça se fait un peu naturellement au sein des couples, même les plus jeunes », observe-t-elle.



**42 % DES FEMMES DISENT ÊTRE TRÈS PRÉOCCUPÉES PAR LA SITUATION ÉCONOMIQUE, CONTRE 36 % DES HOMMES.**



**AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS, 21 % DES FEMMES ONT CESSÉ D'ÉPARGNER EN RAISON DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE, CONTRE 17 % DES HOMMES.**



**51 % DES FEMMES ONT RÉDUIT LEURS DÉPENSES À L'ÉPICERIE AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS, CONTRE 40 % DES HOMMES.**

Source : sondage EducÉpargne et Chambre de la sécurité financière

Ce partage a des conséquences sur la capacité d'épargne des femmes. Laurie Therrien note d'abord que lorsque la femme reçoit 55 % de son revenu en prestations du Régime québécois d'assurance parentale, l'épargne devient souvent la première « dépense » qui disparaît. « Quand elles retournent au travail, elles ne recommencent pas toujours immédiatement à épargner, parce qu'elles ont de nouvelles dépenses et aussi parfois parce qu'elles travaillent à temps partiel, explique la planificatrice financière. On ne voit pas ça chez les hommes. »



« Quand elles retournent au travail, les femmes ne recommencent pas toujours immédiatement à épargner, parce qu'elles ont de nouvelles dépenses et aussi parfois parce qu'elles travaillent à temps partiel. On ne voit pas ça chez les hommes. »

— Laurie Therrien

### Taux d'activité et proportion d'emplois à temps partiel chez les personnes de 25 à 54 ans, selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2021

Situation familiale	Taux d'activité (%)		Part des emplois à temps partiel (%)	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
Avec enfant(s) de moins de 6 ans	82,4	95,2	14,7	3,1
Avec enfant(s) de 6 à 12 ans	87,5	97,0	13,8	3,5
Avec enfant(s) de 13 à 17 ans	93,3	95,7	11,8	5,6
Avec enfant(s) de 18 à 24 ans	90,9	94,7	12,8	2,7
Sans enfants de moins de 25 ans	86,8	88,4	12,4	7,0

Source : ISQ, 2022

Les congés de maternité ont en outre pour conséquence de ralentir le rythme des carrières chez plusieurs d'entre elles, ce qui retarde promotions et augmentations salariales.

#### DYNAMIQUES DE COUPLE

Hélène Belleau avance de son côté que puisque l'homme gagne encore fréquemment plus d'argent dans un couple, il s'occupe aussi plus souvent des investissements. « Trop de femmes ont tendance à laisser cela à leur conjoint, donc elles ne développent pas leur littératie financière », déplore-t-elle. En 2014, une étude de Statistique Canada montrait que lorsque les deux conjoints sont responsables de la gestion financière à long terme du ménage ou que la contribution de la femme au revenu du ménage est semblable à celle de son conjoint, il n'y a pas de différence entre les sexes en matière de connaissances financières.

D'autant plus que le Québec n'a toujours pas de cadre légal en ce qui concerne l'union libre, dix ans après la célèbre affaire *Lola c. Éric*. Une femme soutenait alors faire l'objet de discrimination, car elle ne pouvait pas demander une pension alimentaire pour elle-même à son ex-conjoint de fait, ce qu'elle aurait pu faire si elle avait été mariée. La Cour suprême du Canada avait rejeté son ultime appel. Elle avait admis que la loi québécoise était discriminatoire envers les conjoints de fait, tout en affirmant que la responsabilité de la changer revenait au gouvernement.

« Très souvent, les couples effectuent des projections de retraite ensemble et voient qu'ils auront une retraite confortable, mais quand on regarde seulement les projections financières de la femme, la situation devient plutôt mauvaise, souligne Nathalie Bachand, présidente d'ÉducÉpargne et cofondatrice de Bachand Lafleur, groupe conseil. Les conjointes de fait ont intérêt à se protéger avec une convention de vie commune. »

Nathalie Bachand signale aussi une autre dynamique de couple qui peut nuire à la capacité des femmes d'épargner. Plusieurs d'entre elles insistent pour payer la moitié des dépenses avec leur conjoint, même si elles gagnent moins, pour ne pas avoir l'impression de dépendre ou de profiter de lui. « On doit saisir la différence entre égalité et équité, croit-elle. Un partage équitable des dépenses, c'est de payer au prorata de son revenu net. Sinon, la personne qui gagne moins sera désavantagée et peinera à épargner de son côté. »

#### STRATÉGIE DE PLACEMENT

Le tableau n'est pas complètement sombre pour les femmes. Comme elles sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans le secteur public, elles bénéficient plus fréquemment de régimes de retraite à prestations déterminées. Ce type de régime de pension a presque disparu dans le privé. Les femmes peuvent donc racheter des années de service pour augmenter leur épargne-retraite.

Elles sont toutefois moins nombreuses que les hommes à cotiser à un REER et celles qui le font cotisent souvent moins que les hommes. En 2021, au Québec, la déduction moyenne pour REER des femmes s'élevait à 5 917 dollars, contre 8 156 dollars pour les hommes, une différence de près de 38 %.

Les femmes auraient en outre une plus grande aversion au risque. « Sans généraliser, je note que les hommes prennent souvent plus de risques que les femmes dans leurs placements, admet Laurie Therrien. Les femmes gèrent souvent le budget familial et recherchent beaucoup la sécurité. » Cela réduit leurs perspectives de croissance. Ce fut notamment le cas dans la décennie entre 2010 et 2020. Le marché des actions offrait alors des rendements fort alléchants, pendant que les titres à revenu fixe plafonnaient sous le niveau de l'inflation.



## DES CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES

Comment aider les femmes à surmonter les obstacles qui entravent leur épargne-retraite? Laurie Therrien commence par de franches discussions avec les couples. « Je mets rapidement sur la table le sujet de l'équité. Très souvent, les hommes et même les femmes ne sont pas conscients de ces déséquilibres et de l'impact qu'ils auront à long terme. »

Mais certains défis systémiques exigent des réponses de l'État et des employeurs. Le Conseil du statut de la femme demande, par exemple, l'ajout aux deux régimes du RRQ d'une mesure visant à soutenir les proches aidants qui doivent diminuer de manière importante leur temps de travail, un peu comme on le fait déjà pour les parents qui s'occupent d'enfants en bas âge.

« On peut agir sur les transferts directs, comme la pension de la Sécurité de vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le RRQ ou le crédit d'impôt pour solidarité, mais cela aide surtout les personnes déjà à la retraite, note Ève-Lyne Couturier. On doit corriger le problème à la source. »

Elle considère la retraite comme une responsabilité collective. L'IRIS demande d'ailleurs que des mesures obligent les employeurs à cotiser à un régime de retraite de leurs employés. Il souhaite aussi que les salaires, notamment ceux des femmes, augmentent et soient indexés à l'inflation.

« On doit également agir sur les dépenses, car ce qui compte, c'est le rapport entre les revenus et les dépenses », poursuit la chercheuse. Elle cite par exemple le logement. En 2019, une étude du FRAPRU montrait que parmi les femmes de 75 ans et plus qui sont locataires, plus d'une sur cinq consacre plus de la moitié de son revenu au loyer.

Surmonter le défi de l'épargne-retraite des femmes exige donc un cocktail de changements systémiques, en plus de quelques réflexions sur le rôle des hommes et des femmes dans le couple et sur les habitudes d'épargne et d'investissement des femmes. ◀



« On doit saisir la différence entre égalité et équité. Un partage équitable des dépenses, c'est de payer au prorata de son revenu net. Sinon, la personne qui gagne moins sera désavantagée et peinera à épargner de son côté. »

— Nathalie Bachand



## POUR ALLER PLUS LOIN

### Mémoire du Conseil du statut de la femme déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec, 2023

[Csf.gouv.qc.ca](https://csf.gouv.qc.ca) > Publications > Mémoire du Conseil sur le projet de loi n° 12

### Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite, IRIS, 2023

[Iris-recherche.qc.ca](https://iris-recherche.qc.ca) > Publications > Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite

### Écoutez le balado « La différence des revenus à la retraite : les conseillers peuvent-ils aider à contrer ces injustices ? », de la série Un bon conseil

[chambresf.com](https://chambresf.com) > Actualités > Balado



## COMMENT CALCULER LA RENTE DU RRQ ET EN AUGMENTER LE MONTANT ?

À l'exception des rentes d'orphelin ou d'enfant de personne invalide, toutes les rentes du Régime de rentes du Québec sont calculées en fonction :

- des revenus de travail inscrits au nom du cotisant depuis 1966, année d'entrée en vigueur du Régime, ou depuis l'âge de 18 ans
- de l'âge auquel le cotisant commence à recevoir sa rente

On peut déduire de la **période de cotisation** certains mois de revenus de travail faibles ou nuls. Ceci a pour effet de hausser la moyenne mensuelle des revenus et d'augmenter ainsi le montant de la rente.

### POUR PLUS D'INFORMATION :

[https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime\\_rentes/travail\\_cotisations/Pages/calcul\\_rente.aspx](https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/travail_cotisations/Pages/calcul_rente.aspx)



## INIQUITÉS SYSTÉMIQUES



# QUAND LES FEMMES DOIVENT TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

EMMANUELLE GRIL

**Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à mettre leur carrière sur pause ou à travailler à temps partiel pour prendre soin des enfants ou d'un proche. Cela a toutefois un coût, notamment sur le niveau d'épargne. Au bout du compte, il leur faudra parfois reporter leur départ à la retraite. Mais est-ce une fatalité ?**

Selon une étude<sup>1</sup>, une femme qui cesse de travailler pendant six mois ou plus accumulera 43 % moins de richesse à ses 85 ans qu'une personne qui n'aurait pas quitté le marché du travail. Cette statistique éloquente illustre à quel point certains choix de vie peuvent faire dérailler ses plans...

Face à ce manque à gagner, plusieurs femmes doivent s'accommoder d'un niveau de vie moindre à la retraite, ou se résoudre à la reporter de quelques années afin d'améliorer leur sort.

Or, au fil du temps et du vieillissement, la prévalence de la plupart des maladies chroniques augmente. Certaines d'entre elles sont également plus fréquentes chez les femmes âgées, comme l'ostéoporose, la polyarthrite rhumatoïde, les troubles anxieux et la démence<sup>2</sup>. Les femmes de moins de 75 ans sont aussi davantage susceptibles de souffrir de plusieurs maladies en même temps. Là encore, ces problèmes de santé risquent de peser lourd sur leurs finances.

Enfin, elles ont également une espérance de vie prolongée, tant à la naissance (84,1 ans comparativement à 80,5 ans pour les hommes) qu'à l'âge de 65 ans (86,8 ans par rapport à 84,4 ans)<sup>3</sup>. Idéalement, il leur faudrait donc accumuler davantage d'épargne pour s'assurer une retraite confortable.

Voici quelques pistes de réflexion pour aider les femmes à tirer leur épingle du jeu et à mettre en place des stratégies. Et les entreprises peuvent aussi mettre l'épaule à la roue!

<sup>1</sup> Taking Action: How women can best protect and grow their wealth, UBS, octobre 2017.

<sup>2</sup> Vieillesse et maladies chroniques: profil des aînés canadiens, Agence de la santé publique du Canada, 2020.

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, 2022.



« Malgré leurs réussites professionnelles et les gains financiers qui en découlent, elles font toujours face à plusieurs défis, notamment l'écart de revenu, car elles gagnent encore en moyenne moins que leurs homologues masculins. »

— Amélie Laferrière

## DES ÉCARTS À COMBLER

Amélie Laferrière, CFA, directrice des ventes de produits de gestion de patrimoine à Sun Life, estime que malgré les progrès vers l'égalité, les femmes se heurtent souvent à des obstacles qui leur sont propres en matière de constitution de patrimoine. « Malgré leurs réussites professionnelles et les gains financiers qui en découlent, elles font toujours face à plusieurs défis, notamment l'écart de revenu, car elles gagnent encore en moyenne moins que leurs homologues masculins. À cela s'ajoutent les interruptions de carrière, parce qu'elles quittent souvent la vie active pour s'occuper de leurs enfants ou d'autres membres de la famille. En raison de leur espérance de vie plus longue, elles ont aussi besoin de davantage d'argent et doivent le faire fructifier plus longtemps », constate-t-elle.

D'où l'importance de commencer à épargner tôt et de miser sur le pouvoir des intérêts composés. Malheureusement, elle note que les femmes manquent encore de connaissances pour prendre de meilleures décisions financières pour elles-mêmes, car elles ne s'intéressent que peu ou pas à la finance.

## DES PERTES DIFFICILES À QUANTIFIER

S'absenter du marché du travail pour s'occuper de ses enfants ou d'un proche malade, par exemple, aura nécessairement une incidence en termes de perte de salaire à court et à long terme. « Il y aura aussi diminution de l'épargne, ce qui retardera la retraite ou d'autres types de projets », souligne Philippe Guérin, planificateur financier, directeur, service de planification financière au Mouvement Desjardins.

Joannie Magnan, planificatrice financière, cheffe d'équipe, service de planification financière chez Desjardins, ajoute que certaines choses sont toutefois plus difficiles à quantifier. « On perd aussi des occasions professionnelles, des possibilités de promotion et, au bout du compte, c'est notre valeur sur le marché du travail qui en pâtit. En fait, il y a un prix à payer pour le renoncement. »



## À INTÉGRER DANS VOS PRÉVISIONS

Selon les Normes d'hypothèses de projection de l'Institut de planification financière de 2023, pour un couple de 70 ans, la probabilité que l'un ou l'autre soit encore en vie à l'âge de 98 ans est de 25 %. La probabilité d'arriver à l'âge de 101 ans est de 10 %.

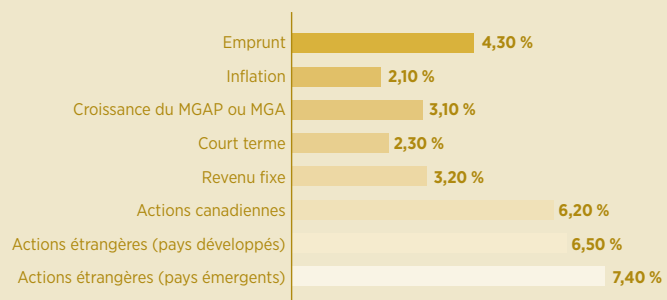
On devrait toujours produire une analyse de sensibilité (une projection avec un rendement moins favorable) afin d'illustrer les répercussions qu'un changement dans les hypothèses utilisées pourrait avoir sur l'évolution de la situation du client, particulièrement quand l'atteinte des objectifs pourrait être menacée.

Il est recommandé d'utiliser une période de projection où la probabilité de survie n'excède pas 25 %. Planifier pour une plus longue période de projection offre une protection contre une éventuelle augmentation de l'espérance de vie et contre le plus grand risque financier d'un individu : le risque de survie. Il est également recommandé d'utiliser le plus grand âge de mortalité qui correspond à la situation du client, à moins qu'il y ait suffisamment d'information indiquant qu'il faut ajuster le tir.

## NORMES POUR 2023

### Hypothèses financières

(avant les éventuels frais d'administration et de gestion des placements)



Pour obtenir le rendement net, il faut soustraire les frais de gestion et d'administration payés par le client, autant pour les produits que pour les conseils.

Source : Institut de planification financière



« On doit aussi travailler à mettre en place un plan de match pour atténuer les déséquilibres lorsque la femme quitte le marché du travail pendant un certain temps. »

— Philippe Guérin

Certains régimes permettent également de « racheter » des années de service, ce qui aide à compenser les périodes durant lesquelles on se serait absenté. « Et dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et où les employeurs cherchent à conserver leurs travailleurs expérimentés, on pourrait toujours considérer de demeurer plus longtemps sur le marché du travail. La retraite progressive, le travail à temps partiel ou à contrats sont des voies à explorer », note Sylvain De Champlain.

Bien que ce coût ne puisse pas être effacé, on peut toutefois l'atténuer, estime Philippe Guérin, en adaptant son coût de vie à ses revenus et ses objectifs.

« La première chose à faire est d'être consciente de ce à quoi on renonce, et trouver des façons de réussir à le récupérer au moins en partie et d'épargner », poursuit Joannie Magnan.

Une discussion ouverte avec le conjoint est un bon point de départ. « Il faudrait revoir la contribution de chacun aux dépenses du ménage. Si on était à 50-50 par exemple, on doit le réévaluer à la baisse », ajoute-t-elle.

« On devrait avoir ces discussions avec le conjoint quand ça va bien!, renchérit Amélie Laferrière. Lorsqu'on choisit de rester à la maison pour élever les enfants et que le partenaire subvient aux besoins de la famille, il faut réfléchir aux conséquences et avoir un plan de match. Si on est conjoints de fait, le contrat de vie commune permet de prévoir les répercussions en cas de séparation pour éviter que la femme se retrouve en situation de vulnérabilité. »

Pour rééquilibrer la situation, le conjoint qui travaille pourrait aussi envisager de cotiser au CELI ou au REER de la conjointe qui reste à la maison. Cela peut d'ailleurs être avantageux sur le plan fiscal au moment du décaissement à la retraite. Une femme qui veut se garantir un revenu stable à la retraite pourrait aussi considérer d'investir une part de ses actifs dans une rente viagère.

## DU CÔTÉ DES ENTREPRISES

Les employeurs peuvent également agir pour aider les femmes à assurer leur sécurité financière. « De plus en plus d'entreprises réalisent que leurs actifs les plus importants sont leurs ressources humaines. Dans cet esprit, elles mettent en place des régimes collectifs et divers avantages sociaux, parfois des cours de préparation à la retraite. On sent qu'il y a une tendance marquée dans ce sens, mais il reste encore beaucoup de travail à faire », remarque Sylvain De Champlain, planificateur financier et président de De Champlain Groupe financier. Il souligne d'ailleurs qu'il a été démontré que des employés sécurisés sur le plan financier sont aussi plus productifs et plus loyaux envers leur employeur.

Si les régimes à prestations déterminées sont en voie de disparition, plusieurs grandes et moyennes entreprises offrent des régimes à cotisations déterminées. Les entreprises de dix travailleurs et plus ont aussi l'obligation d'ouvrir un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) pour leurs employés. Enfin, le REER collectif est très répandu dans les petites structures, facile à administrer pour les employeurs et populaire auprès des employés.

## RECOMMANDATIONS POUR LES CONSEILLERS

Les conseillers qui reçoivent des couples devraient s'assurer d'inclure les deux conjoints dans la conversation. « En discutant avec ces derniers, on constate que, parfois, les deux n'ont pas les mêmes objectifs. On doit aussi travailler à mettre en place un plan de match pour atténuer les déséquilibres lorsque la femme quitte le marché du travail pendant un certain temps », indique Philippe Guérin. Joannie Magnan regrette toutefois que, bien souvent, les conseillers sont mis devant le fait accompli, car les clients viennent les consulter trop tardivement.

Amélie Laferrière rappelle également que 80 % des conseillers perdent la cliente lorsque le conjoint décède. « C'est pourquoi il est crucial d'établir une relation avec chacun des membres du couple et rester à l'écoute des clientes. Le conseiller a une réelle valeur ajoutée et peut les aider à mieux se préparer pour la retraite », conclut-elle. ◀



« La première chose à faire est d'être consciente de ce à quoi on renonce, et trouver des façons de réussir à le récupérer au moins en partie et d'épargner. »

— Joannie Magnan





## ACCOMPAGNEMENT DEMANDÉ

DES DÉFIS POUR  
LES NOUVELLES  
ARRIVANTES

EMMANUELLE GRIL



Lorsqu'elles posent leurs valises dans un autre pays, c'est une véritable course à obstacles qui attend les nouvelles arrivantes, notamment en planification de la retraite. Aperçu des défis qu'elles devront relever.

Selon les plus récentes données de Statistique Canada (2022), environ 64 % des immigrants se situaient dans la tranche d'âge des 25-54 ans. Cette donnée fait dire à la planificatrice financière et formatrice Sussy Galvez que lorsqu'elles arrivent au Québec, il y a fort à parier que les nouvelles arrivantes aient déjà un diplôme universitaire en poche et possiblement une expérience professionnelle.

Or, même si la situation s'est améliorée en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, il en va autrement pour celle de l'expérience sur le marché du travail à l'étranger. Sans compter la barrière de la langue. « Par conséquent, plusieurs d'entre elles ont de la difficulté à obtenir un emploi à la hauteur de leurs compétences. Certaines choisissent de retourner aux études et occupent parallèlement un emploi à temps partiel dans un secteur peu rémunérateur pour subvenir aux besoins de base. »

ÉPARGNE ET RENTES  
GOUVERNEMENTALES

Sans surprise, ces années de faibles revenus auront une influence considérable sur leur retraite. En effet, les femmes immigrantes commencent à cotiser tardivement au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou encore leurs cotisations sont peu élevées en raison d'un bas salaire. « Leur capacité à épargner est également affectée : si elles gagnent peu, comment pourraient-elles réussir à cotiser à un REER ou un CELI ? », illustre Sussy Galvez.

Hadi Ajab, planificateur financier indépendant et conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective rattaché à Services en placements PEAK, abonde dans le même sens et ajoute qu'une autre problématique vient aussi affecter les revenus

de retraite. « Pour avoir droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), une immigrée doit avoir résidé au Canada au moins 10 ans après son 18<sup>e</sup> anniversaire. Pour toucher la pleine pension, il faut compter 40 ans de résidence. En deçà, un ratio sera appliqué. » Par exemple, en ayant résidé au pays pendant 10 ans, on ne touchera que 25 % de la PSV.

Du côté du RRQ, il faut avoir suffisamment cotisé après ses 18 ans pour être admissible à la pleine pension. « Actuellement, seulement un quart des contribuables atteint ce maximum. C'est encore plus pénalisant pour les immigrants », constate-t-il.

Le manque de connaissances sur le fonctionnement du système financier joue aussi en leur défaveur. Au-delà du compte bancaire, du compte-épargne et éventuellement du prêt hypothécaire, les nouvelles arrivantes – et les immigrants en général – sont peu ou pas familiarisées avec la notion de crédit, les différents régimes d'épargne, la fiscalité, etc. Ces lacunes nuisent à leur capacité à prendre des décisions financières éclairées. « Ils se concentrent généralement sur l'achat d'une maison pour avoir un toit sur la tête, mais ont moins d'épargne. Et si l'essentiel de leur actif principal est immobilisé dans leur propriété, ça les pénalise pour les revenus à la retraite », observe Hadi Ajab.

## RAPATRIER LES ACTIFS

Comment accompagner au mieux les nouvelles arrivantes dans l'élaboration de leur plan de retraite ? Tout d'abord en les écoutant, dit Sussy Galvez. « Derrière chaque personne, il y a une histoire qui mérite d'être connue. Posez des questions ouvertes pour en apprendre davantage sur ce qu'elles ont vécu, ce qui les a poussées à quitter leur pays d'origine, quel emploi elles occupaient, etc. »

C'est aussi une bonne façon de savoir si elles ont laissé derrière des actifs ou même un fonds de pension auprès d'un ancien employeur. « Le Canada a signé plus de 50 accords internationaux et ça vaut la peine d'entreprendre les démarches pour récupérer ces montants. » Si nécessaire, consultez un fiscaliste spécialisé dans les questions internationales.

Pour sa part, Hadi Ajab recommande d'effectuer un tour d'horizon complet qui va au-delà des chiffres (existence d'un testament, statut matrimonial, assurance, etc.) pour s'assurer d'avoir un portrait global de la situation de la cliente, et l'aider ainsi à bâtir un avenir plus confortable et un bon plan financier. ◀



↑  
SUSSY GALVEZ



↑  
HADI AJAB

## INVESTISSEMENT D'IMPACT



# METTRE L'ARGENT LÀ OÙ ÇA COMPTE

JEAN-FRANÇOIS VENNE

**Les marchés financiers accordent une attention de plus en plus grande aux critères ESG et la finance durable est en plein essor. Plus récente, la finance d'impact se distingue toutefois de l'ensemble de l'investissement responsable de plusieurs façons.**

Réjean Nguyen, directeur de l'investissement durable à Addenda Capital, invite à voir l'investissement durable comme un spectre qui va de la simple inclusion de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le choix des investissements jusqu'à la finance d'impact.

On commence à parler davantage d'investissement responsable lorsqu'un gestionnaire utilise la sélection négative (exclusion de certains secteurs économiques, comme les énergies fossiles, le tabac ou les armes) ou encore la sélection positive (inclusion ou surpondération de titres en fonction de certains critères ESG).

Mais l'investissement d'impact, ou investissement à retombées sociales, est une tout autre bête. « Ce qui compte le plus dans cette forme d'investissement, c'est la notion d'intentionnalité des impacts, explique Réjean Nguyen. L'investissement vise d'abord et avant tout à produire un ou des effets positifs sur un aspect ESG. La question du rendement reste importante, mais elle vient en second lieu. »

### L'ÉMERGENCE DES FONDS D'IMPACT

Depuis quelques années, les outils d'investissement d'impact se multiplient. On peut les classer en trois catégories : les fonds d'actions, les obligations publiques et privées et les investissements privés. Addenda Capital propose

depuis 2017 un Fonds de revenu fixe d'impact, composé d'obligations et de créances hypothécaires commerciales qui visent à générer des retombées notables sur les changements climatiques, la santé et le mieux-être, l'éducation et le développement communautaire.

La firme offre aussi un Fonds Éco-Social – Hypothèques commerciales, qui cherche à améliorer la performance du Canada à l'égard des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Les investissements se répartissent entre cinq thèmes : le logement abordable, les immeubles verts, les groupes sous-représentés, les installations culturelles, sans but lucratif et communautaires et la santé et l'éducation.

De son côté, Michel Brutti a fondé Gestion de placements Ciels bleus en 2021 dans le but d'accélérer le développement de ce créneau. « L'investissement d'impact commence toujours par une théorie du changement, explique-t-il. On identifie des investissements qui permettent de réaliser un objectif déterminé à l'avance. »

Les fonds et les portefeuilles de Ciels bleus visent à atteindre les ODD, en investissant dans des entreprises qui ont des répercussions positives sur la préservation de la planète, l'énergie durable et les actions climatiques, la satisfaction



« Lorsque l'on regarde un investissement classique, on tient compte du risque et du potentiel de rendement pour l'investisseur, mais on ne prend pas conscience de l'impact sur l'environnement ou la société. »

— Réjean Nguyen

des besoins humains fondamentaux, les infrastructures intelligentes et résilientes et le partage de la prospérité.

Le site OpenImpact recense les fonds d'impact accessibles au Canada, en fonction des 17 catégories d'ODD de l'ONU. Plusieurs sont offerts aux petits investisseurs, alors que d'autres ne ciblent que les investisseurs qualifiés ou les investisseurs institutionnels.

Parmi les titres qu'on y retrouve, les émissions de dettes constituent une part très importante des produits d'investissement d'impact. Les cinq pays qui en émettent le plus sont les États-Unis, la France, la Chine, l'Allemagne et les Pays-Bas. Selon la Climate Bonds Initiative (CBI), cette forme de dette, désignée sous l'acronyme GSS+, représentait 3 700 milliards de dollars américains en 2022. Cette année-là, les nouvelles émissions se chiffraient à 858,5 G\$ US, une baisse de 24 % par rapport aux 1 100 milliards de 2021. L'année avait pourtant bien commencé avec un mois de janvier très robuste, mais l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 et la remontée des taux d'intérêt et de l'inflation ont ensuite fait chuter toutes les émissions d'obligation, y compris les GSS+.

### L'OUTIL DES OBLIGATIONS D'IMPACT

Les obligations d'impact, elles, se scindent en cinq catégories. Les obligations vertes servent à financer des projets qui aient un effet positif sur l'environnement, par exemple des initiatives d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. On retrouve aussi certaines obligations bleues, qui concernent la gestion de l'eau. Au total, les obligations vertes comptent pour 58 % des GSS+. En 2022, le Canada a émis ses premières obligations vertes (cinq milliards de dollars canadiens), alors que le Québec en offre depuis 2017. C'est la Chine qui en a émis le plus : 85,4 G\$ US.

Les obligations sociales servent à financer ou refinancer des projets sociaux qui visent des populations défavorisées ou marginalisées, y compris les femmes. En 2022, les émetteurs ont récolté 130,3 G\$ US de cette manière, en baisse de 41 % par rapport à 2021. Plus de la moitié de cette somme provenait d'Europe, dont 41 % de la France (54,5 G\$ US).

Les obligations durables soutiennent des projets qui sont à la fois verts et sociaux. Ce marché a glissé de 21 % de 2021 à 2022, pour plafonner à 161,3 G\$ US. À 21,5 milliards, les États-Unis étaient les champions de cette catégorie.

Les obligations liées à la durabilité avaient connu une hausse ces dernières années, avant de chuter de 32 % l'an dernier, pour s'établir à 76,4 milliards de dollars. Avec 14,7 G\$ US d'émissions, les Italiens dominaient ce secteur en 2022. « Elles gagnent en popularité, mais elles suscitent aussi certaines préoccupations, affirme Réjean Nguyen. L'argent recueilli ainsi peut-être employé d'une manière beaucoup plus flexible que dans les autres types d'obligations d'impact et ne sert pas toujours directement à produire l'effet recherché. »

La seule catégorie qui a connu de l'expansion en 2022 est celle des obligations de transition, qui est passée de 3,3 milliards à 3,5 milliards (+5 %). Elle permet aux émetteurs d'utiliser une partie de l'argent recueilli pour financer des activités qui ne sont pas faibles en émissions de GES, mais qui jouent un rôle temporaire pour soutenir la décarbonation d'une activité. Elle demeure presque entièrement l'affaire de la Chine et du Japon. L'État nippon menait la charge en 2022 avec 1,9 G\$ US en émissions.

### LE DÉFI DES DONNÉES ESG

En plus des fonds et des obligations, les investisseurs peuvent aussi effectuer des investissements privés. Le plus grand défi demeure toutefois la possibilité de mettre la main sur des données ESG fiables et comparables. Les exigences de divulgation demeurent floues, en particulier dans le domaine social.

Pour résoudre ce problème, Ciels bleus a réalisé un exercice assez unique. « Nous avons cartographié la relation entre les 450 facteurs ESG que nous avions dans nos bases de données et les 169 cibles incluses dans les 17 ODD de l'ONU, explique Michel Brutti. Puis nous avons développé des algorithmes qui nous permettent de voir quelles entreprises sont plus alignées que les autres dans leur secteur sur un ODD en particulier. »

De son côté, Réjean Nguyen soutient que tous les investissements ont un impact, négatif ou positif. « Lorsque l'on regarde un investissement classique, on tient compte du risque et du potentiel de rendement pour l'investisseur, mais on ne prend pas conscience de l'incidence sur l'environnement ou la société, souligne-t-il. L'investissement d'impact sert justement à bien identifier les impacts que l'on souhaite provoquer et à y attirer du capital. »

## LES TROIS PLUS GRANDS PAYS ÉMETTEURS D'OBLIGATIONS VERTES EN 2022 :

CHINE  
**85,4 G\$ US (18 %)**

ÉTATS-UNIS  
**64,4 G\$ US (13 %)**

ALLEMAGNE  
**61,2 G\$ US (13 %)**

CANADA  
**UN PEU PLUS DE 20 G\$ US**

Source : Climate Bonds Initiative



« L'investissement d'impact commence toujours par une théorie du changement. On identifie des investissements qui permettent de réaliser un objectif déterminé à l'avance. »

— Michel Brutti



**POUR ALLER PLUS LOIN**

Écoutez le balado « L'investissement responsable », de la série **Un bon conseil**

[chambresf.com](http://chambresf.com) > Actualités > Balado

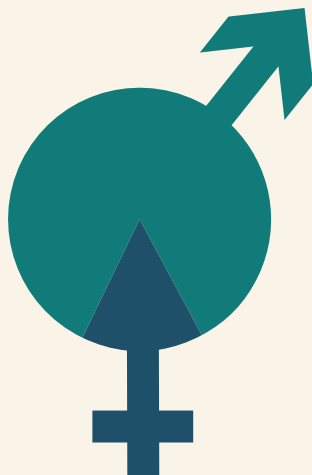
# UN BON CONSEIL: ÉCOUTEZ NOS BALADOS.

L'animatrice Élyse Marquis s'intéresse de près aux finances personnelles dans la toute nouvelle série de balados Un bon conseil, créée par la Chambre à votre intention. En compagnie de ses invités, elle y discute de sujets aussi divers que la réglementation de l'industrie, les critères ESG et la rentabilité des investissements responsables, les stratégies de décaissement à la retraite et les besoins de la clientèle selon les générations. C'est à écouter en tout temps sur votre appli de baladodiffusion préférée.



Chambre  
de la sécurité  
financière

UN PLUS POUR  
VOTRE DÉVELOPPEMENT  
PROFESSIONNEL



# L'INÉGALITÉ FINANCIÈRE DES FEMMES FACE À LA RETRAITE

La Chambre de la sécurité financière est fière de mobiliser deux partenaires majeurs, Option consommateurs et ÉducÉpargne, autour de cet enjeu fondamental pour la société québécoise qu'est la disparité hommes-femmes en matière d'épargne et de revenus à la retraite. Les causes de cet écart peuvent être multiples : méconnaissance financière, manque de planification, situation imprévue, rupture... Mais en tant que membre de la Chambre, vous êtes bien placé pour influencer positivement le cours des choses et la Chambre est là pour vous soutenir avec des outils concrets : sondage exhaustif, matériel didactique et campagne de sensibilisation grand public. Ne manquez pas nos prochaines publications sur le sujet !

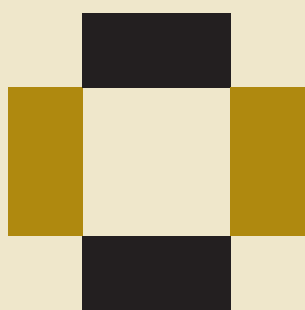
**AIDEZ-NOUS  
À RÉALISER  
DES ÉTUDES  
DE CAS**

**Partagez votre expérience**

sur des cas vécus et vos conseils  
sur ce sujet épineux en écrivant  
à [info@chambresf.com](mailto:info@chambresf.com).

**Une initiative fédératrice de la Chambre de la sécurité financière**

# UN PLUS POUR METTRE DE L'AVANT VOTRE PROFESSIONNALISME



## Membre de la **Chambre de la sécurité financière**

Afficher votre appartenance à la Chambre, dont la mission est de protéger le public, c'est démontrer votre fierté et votre engagement à respecter les plus hauts standards d'éthique et de professionnalisme. Vous pouvez dès maintenant télécharger le logo Membre de la Chambre de la sécurité financière directement de notre site web au [chambresf.com/normes](http://chambresf.com/normes).



TÉLÉCHARGEZ  
LE LOGO



Chambre  
de la sécurité  
financière

UN PLUS POUR  
VOTRE PRATIQUE